



DEL_2025_110
 Secrétariat Général
 Nomenclature : 8.8

**RAPPORT ANNUEL
 SUR LE PRIX ET LA
 QUALITE DU
 SERVICE PUBLIC
 D'ASSAINISSEMENT
 NON COLLECTIF
 (S.P.A.N.C.) -
 COMMUNAUTE DE
 COMMUNES RHONE
 LEZ PROVENCE
 (C.C.R.L.P.) - ANNEE
 2024 - INFORMATION**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois juin à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 17 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : Mme Emilie BLACHIER-BAIARDI

Présents : 30

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M. PADUANO

Représentés(es) : 3

Mme PAGES par M. BERNE
 Mme AMALLOU par M. MARECHAL
 Mme ROCHE par Mme BOUCHÉ

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	30	0	0	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article D2224-1 et suivants,

Considérant que, depuis sa création, la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) est chargée du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.),



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2025

Considérant que la commune a réceptionné, après validation par le conseil communautaire de la C.C.R.L.P., le rapport annuel sur le prix et la qualité du S.P.A.N.C. pour l'année 2024,

Conformément aux dispositions susmentionnées, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du S.P.A.N.C. pour l'année 2024.

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), adopté par la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

PREND ACTE

- du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), adopté par la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

Secrétaire de séance ,

Emilie BLACHIER-BAIARDI



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

02/07/2025

Qualité : Maire de Bollène